



FÉDÉRATION ÉCHANGES FRANCE UKRAINE

Union d'associations à caractère humanitaire, culturel et coopératif déclarée en 1992
Agréée pour les séjours d'étrangers par arrêté interministériel publié au J.O. du 16 mai 2007
Membres agréés pour les stages d'étrangers par arrêté ministériel publié au J.O. du 26 mai 2010
Renouvellements publiés au JO du 19 février 2013 et du 5 juillet 2016

Branche coopération
Fefu.coope@gmail.com

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU VISA POUR les stages et séjours de plus de 90 jours

Pour le stagiaire

- Le passeport international (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 1 an et 3 mois de validité) avec au moins 3 pages vierges.
- 2 copies du passeport international – **(ne pas oublier de photocopier toutes les pages non vierges et la dernière page du passeport)**

Les personnes possédant plusieurs passeports doivent tous les présenter lors de la demande de visa

- 1 copie du passeport ukrainien, **(photocopier TOUTES LES PAGES sans oublier la dernière page du passeport (page16))**
- 3 photos pour le VISA ***Les photos doivent être récentes, (moins de 6 mois) en couleur de format 35 x 45 mm sur fond clair et uni. La hauteur de la tête doit mesurer entre 25 et 30 mm***
- L'acte de naissance (apostillé et traduit)
- L'extrait du casier judiciaire (apostillé et traduit)
- Le dernier diplôme obtenu (apostillé et traduit) et joint des notes et des appréciations des professeurs

- Le certificat (attestation) universitaire (quelle faculté, quelle l'année) **(joindre la traduction en Français)**
ATTENTION, CE DOCUMENT DOIT ETRE DATE DE MOINS DE 3 MOIS AVANT LE DEPOT DE LA DEMANDE DE VISA
- certificat de travail des parents, sur papier officiel avec la mention du poste et du salaire mensuel **(joindre la traduction en français)**
- Copie d'attestation de ressources personnelles en Ukraine
- Relevé de banque avec les mouvements sur les 6 derniers mois
- copie d'acte d'achat d'appartement, portefeuille boursier etc.)
- copie de l'acte de naissance, de mariage, de divorce ou décès

Documents fournis par l'association

- Invitation et attestation de stage
- Convention de stage **validée par le Préfet**

Documents fournis par la FEFU

- titre de transport (aller et retour) - ou justificatif de réservation
- assurances (maladie-chirurgie, rapatriement)

Frais compris dans le tarif FEFU (branche Coopération)

- Les frais de transport (avion ou bus)
- L'assurance (maladie, rapatriement)
- Les frais de visas (prise de R.V. à France Vac et frais de visa)
- Frais de dossier (frais de FEFU)